

Appel à candidature à un poste de Technicien(ne) Forestier (H/F)

Centre National de la Propriété Forestière

Bretagne Pays de la Loire

<u>Intitulé du poste :</u>	Technicien(ne) Forestier (H/F) en remplacement d'un arrêt maladie.
<u>Type de contrat :</u>	CDD à temps complet de droit public, sur la base des dispositions applicables aux agents non titulaires de l'Etat (Décret 86-83 du 17/01/1986), d'une durée de 4 mois.
	Poste ouvert à la mobilité interne et au recrutement externe.
	Poste ouvert aux travailleurs handicapés.
<u>Catégorie d'emploi :</u>	B
<u>Rémunération :</u>	Traitements selon barème CNPF (rémunération en fonction du diplôme et de l'expérience professionnelle antérieure) Fourchette : entre 26,9 K€ et 37,4 K€ annuel brut
<u>Résidence administrative :</u>	Quimper (29)
<u>Prise de poste prévue :</u>	1er mars 2026

Présentation du CNPF

Le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) est un établissement public de l'Etat à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère en charge de la forêt. Il est en charge du développement de la gestion durable des forêts privées : 3,5 millions de propriétaires forestiers pour 12,6 millions d'hectares soit 23% du territoire. Ses agents sont des professionnels de terrain qui conseillent, forment, accompagnent les propriétaires privés vers une gestion durable adaptée aux contextes locaux.

L'organisation du CNPF est la suivante :

- Un échelon national, la Direction générale ;
- Un niveau régional avec 10 Centres régionaux de la propriété forestière (CRPF) ;
- Un service de Recherche & Développement, l'Institut pour le Développement Forestier (IDF) ;
- Un service dédié au Label Bas carbone (C+FOR Forêt et Carbone).

En Bretagne Pays de la Loire, la forêt couvre 640 000 ha dont 90% de forêt privée. La délégation Bretagne Pays de la Loire du CNPF est composée de 37 personnels techniques et administratifs implantés sur 9 départements, au service des propriétaires forestiers de la région.

Description du poste

Sous l'autorité du directeur, de son adjoint et de l'ingénieur en charge du secteur du Finistère, le technicien sera chargé des missions et responsabilités suivantes :

- Promotion des documents de gestion durable, instruction des PSG et demandes de coupes, suivi des PSG ;



- Vulgarisation de la gestion forestière durable, réunions, études, publications ;
- Regroupement, appui aux stratégies locales de développement forestier ;
- Relations avec les organisations professionnelles, les partenaires du CRPF et les élus locaux ;
- Suivi de placettes du réseau de référence.

Profil recherché

Formation – expériences

- Brevet de Technicien supérieur forestier option production ou gestion forestière, ou diplôme équivalent ;
- Expérience souhaitée dans le développement en forêt privée ;
- Intérêt pour la gestion des forêts de l'Ouest ;
- Connaissance et expérience souhaitées en matière de développement forestier ;
- Titulaire du permis de conduire B (déplacements fréquents).

Compétences et qualités requises

- Rigueur, sens de l'organisation, autonomie et esprit d'initiative, capacité de synthèse, de rédaction ;
- Bonne disposition aux relations extérieures comme au travail en équipe ;
- Bonne compétence en matière de Système d'Information Géographique et de logiciels bureautiques ;
- Capacité à rendre compte ;
- Aptitude physique au travail de terrain.

Dispositions internes

- 25 jours de congés annuel et 19 RTT soit au total 44 jours de repos (au prorata selon la présence et la quotité de travail) ;
- Tickets restaurants d'une valeur faciale de 9€ pris en charge à 60% par l'employeur ;
- Activité télétravaillable au bout d'un an de service, nombre de jours selon le métier exercé (hors dispositions exceptionnelles liées à la crise sanitaire, grève des transports...) ;
- Remboursement des titres d'abonnement de transport à hauteur de 75% dans la limite du plafond légal ;
- Participation employeur mutuelle (obligatoire)

Personnes à contacter

- Arnaud GUYON, Directeur du CRPF – 06 84 83 36 52 – arnaud.guyon@cnpf.fr
- Nicolas LORIQUE, Directeur adjoint du CRPF – 07 86 49 67 24 – nicolas.lorique@cnpf.fr

Dépôt de candidature

Envoyer pour réception effective avant le 2 février 2026 dernier délai un dossier comprenant :

- une lettre de motivation ciblée sur le profil du poste,
- un curriculum vitae détaillé précisant en particulier les études, diplômes, qualifications et expériences professionnelles
- les copies des diplômes ainsi que les attestations des titres et activités professionnelles cités dans le CV.

Par mail ou par courrier à :

M. le Directeur du CNPF Bretagne – Pays de la Loire
36 avenue de la Bouvardière – 44800 SAINT-HERBLAIN
paysdeloire@cnpf.fr



Les candidat(e)s dont le dossier sera sélectionné seront invité(e)s, par téléphone ou courriel, à se présenter devant une Commission de sélection qui se tiendra entre le 2 et le 12 février 2026 dans les locaux du CNPF à Quimper ou Vannes.